

ministres s'abritent derrière la Loi sur le service civil qui est en instance de deuxième lecture. Cet argument est fallacieux puisque le projet de loi spécifie que ses dispositions n'atteignent pas le traitement d'un commis ou d'un fonctionnaire déjà au service de l'État. Rien de ce que le gouvernement a fait ou annoncé jusqu'ici ne libère la Chambre de l'obligation d'agir de façon décisive dans le sens de l'économie dans la Fonction publique. Certains députés ont l'intention de voter contre la motion parce qu'elle ne va pas assez loin, parce qu'ils estiment que le traitement du gouverneur devrait être réduit à \$30,000. Si la motion était adoptée rien ne les empêcherait de présenter une proposition plus tard en vue de réduire ce traitement à moins de \$35,000. Le traitement serait tout simplement fixé à ce chiffre pour la session actuelle. Il ne compte pas voir ces opinants faire quoi que ce soit pour qu'il soit réduit à \$30,000; le seul effet qu'aura leur geste sera de maintenir le traitement à \$50,000. Le pays jugera ce que valent leurs protestations d'économie quand il les verra voter contre cette motion. Le pays veut des actes et non de vaines paroles et cela s'applique aussi dans le cas des traitements des fonctionnaires qui, de l'aveu général, sont trop élevés. L'économie doit prendre la forme de mesures concrètes comme celle-ci plutôt que des vagues déclarations que le gouvernement se contente de faire.

L'hon. J. H. Cameron s'oppose à la motion, mais pour des motifs différents de ceux qui ont été invoqués jusqu'ici. Il est d'avis que le traitement du gouverneur général n'est pas trop élevé. Il est d'avis qu'il ne faut pas réduire les traitements des fonctionnaires de 12½ p. 100 et que, s'ils font du travail supplémentaire, il faut leur verser un supplément. Voilà les raisons pour lesquelles il s'oppose à la motion et sa conduite il ne craindra pas de la justifier devant ses électeurs. Pendant les élections, la question du traitement du gouvernement est souvent venue sur le tapis et il s'est toujours déclaré prêt à le maintenir, par son vote, au niveau actuel. C'est notre unique contribution à l'empire. Le montant devrait en être proportionné à la haute dignité de celui auquel il est voté, qui est le représentant de Sa Majesté. Nous ne pourrions nous attendre que de véritables hommes d'État, capables de représenter dignement la Couronne, nous soient envoyés pour occuper le poste de gouverneur si le titulaire devait se contenter de l'honneur attaché à cette fonction. Quant à la réduction de 12½ p. 100 du traitement des

[M. Blake.]

fonctionnaires, elle les jetterait dans la misère et représenterait dans l'ensemble une bien faible économie pour le Trésor public.

L'hon. M. Chauveau parle contre la motion de M. Holton.

M. E. McDonald dit que la théorie que le gouvernement a exposée est singulièrement contraire aux usages britanniques. Va-t-on prétendre que la Chambre n'a pas le droit de se prononcer sur les crédits déposés? Si tel est le cas, quel est le rôle de la Chambre? Faut-il s'en remettre entièrement aux treize personnes qui se croient indépendants du Parlement? En ce cas, le Parlement n'a rien de mieux à faire que de leur déléguer ses fonctions. Convient-il que les députés se fassent mettre au pas par le ministère, comme ce fut le cas hier et aujourd'hui, sous la menace d'être accusés de vouloir rompre le lien britannique s'ils votent contre le gouvernement? Quand le gouvernement se sent obligé de faire claquer le fouet pour faire marcher ses propres partisans, comme on vient de le voir, cela signifie que les affaires ne vont pas bien. Pour ce qui est des employés de l'État, leur rémunération est supérieure à celle que gagnent les instituteurs ou les commis de magasin dont les responsabilités et les fonctions sont aussi lourdes. Il sait que certains fonctionnaires peuvent consacrer les deux tiers de leur temps à d'autres affaires, et touchent quand même leur traitement. Cela n'est pas bien! Ceux à qui l'État verse un traitement pour toute une année de travail doivent, en retour, lui donner tout leur temps. Si le ministère veut faire violence à la Chambre sur cette question des traitements, il est temps que la population soit informée d'une dérogation aussi peu justifiable aux usages britanniques. Il le proclame bien haut, il fait partie d'une législature britannique et il veut y voir triompher les précédents britanniques en matière de législation et de gouvernement. C'est au mépris de l'opinion publique que le gouvernement demande à la Chambre de voter cinq ou six millions pour les fortifications.

M. Bolton se dit partisan de l'économie mais incapable de voter la réduction de tous les traitements sans distinction. Dans sa propre province, les fonctionnaires ne touchent pas autant que ceux de cette partie du Dominion. Il ne peut cependant voter la réduction demandée.

M. Little est fort confus du vote qu'il est appelé à donner ce soir. Il n'est personne dans cette enceinte qu'il suivrait avec plus de con-